

NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

GARANTIES	Montant des garanties	Franchises
RESPONSABILITE CIVILE		
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus ; Dont :	20 000 000 € par sinistre.	Néant
Dommages matériels ; ➤ dont responsabilité immeubles confiés moins de 60 jours consécutifs	5 000 000 € par sinistre. 1 500 000 € par sinistre.	Néant 50€
➤ dont responsabilité dépositaire/ objets confiés	50 000 € par sinistre.	50€
Vol du fait des préposés.	25 000€ par sinistre.	50€
Dommages immatériels non consécutifs.	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance.	1500 €
Atteintes à l'environnement y compris préjudice écologique.	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance.	500 €
Recours et Défense Pénale.	50 000€ par sinistre.	Néant
INDIVIDUELLE ACCIDENT		
Décès.	5000 €.	Néant
Invalidité permanente jusqu'à 65% Au-delà de 65% versement intégral de	20 000 € x taux d'invalidité. 30 000 €.	
Frais médicaux sous déduction des prestations éventuelles d'un régime ;	Maximum de 3 000€ par personne et par évènement au titre des frais médicaux 150 % du tarif de remboursement de la sécurité sociale.	
Prothèse dentaire, par dent (4 maxi) :	200 €	
Lunettes, par monture :	100 €	
Par verre ou lentille :	150 €	
Autre prothèse :	200 €	
Frais de recherche et secours	7500 €	
Frais médicaux prescrits et non pris en charge par la sécurité sociale ; - frais de transports :	1 500 €	
- autres frais :	1 500 €	
Frais de rapatriement.	2.500 €	
DOMMAGES MATERIELS		
Assurance des dommages matériels suite à un accident corporel garanti.	600€ (dont 200€ pour les lunettes non correctrices).	30 € (*)
Assurance des dommages matériels subis par le véhicule (balisage, formation).	600 €	30 €
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
Assistance juridique à l'étranger (Caution pénale).	20 000 € maximum.	Néant
Envoi de médicaments à l'étranger.	Frais réels.	
Envoi de prothèses à l'étranger.	Frais réels.	
Formalités décès.	Titre de transport A/R + frais d'hôtel 150 €/nuit.	
Frais de recherche ou de secours.	Frais réels.	
Frais hôteliers . Frais médicaux hors du pays de résidence (COVID).	150 €/nuit – 3 000 € maximum. 200 000 € maximum.	
Poursuite de voyage.	Titre de transport.	
Prolongation de séjour.	Frais d'hôtel 150 €/nuit – 3 000 € maximum.	
Rapatriement de corps.	Frais réels.	
Rapatriement ou transport sanitaire (Covid).	Frais réels.	
Retour anticipé.	Titre de transport retour.	
Visite d'un proche.	Titre de transport A/R + frais d'hôtel 150 €/nuit 3 000 € maximum.	